

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

DSP CONCESSION DE PLAGE
**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU LOT DE
PLAGE N°6 – LE POSTE**

A - Identification du Concessionnaire

COMMUNE DE VIAS

6, place des Arènes
34450 VIAS

Représentée par son Maire :
Maître Jordan DARTIER.

B - Identification de l'exploitant (sous concessionnaire).

SAS AB VIAS

Siège social : 1 rue de l'Etoile de Mer – 34450 VIAS

Exploitée par M. Samir MSAYAH

C - Objet de la convention.

■ **Objet**

La Commune de VIAS, Concessionnaire des plages de VIAS, sous-traite à la Société SAS AB VIAS l'exercice des droits et obligations intéressant la partie de la plage délimitée en annexe de la convention ci-jointe, soit une superficie de 200 m², selon la répartition suivante :

- 173 m² réservés aux activités balnéaires (minimum 60 % de la surface totale du lot)
- 27 m² de bâti clos et couvert (maximum autorisé : 40 m²), ainsi que la perception des recettes correspondantes.

■ **Date de signature de la convention : 31 mars 2022**

■ **Durée de la sous concession : 6 ans à partir de 2022**

■ **Montant de la redevance d'exploitation : 5 000 € par an.**

■ **Avenant n°1 en date du 03 juin 2023 : modification de la répartition des surfaces occupées sans en modifier la superficie totale.**

Nouvelle répartition :

- 166.50 m² réservés aux activités balnéaires (minimum 60 % de la surface totale du lot),
- 33.50 m² de bâti clos et couvert (maximum autorisé : 40 m²), ainsi que la perception des recettes correspondantes.

D - Objet de l'avenant.

Accusé de réception en préfecture
034-213403322-20250206-2025-02-06-1F-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

■ Modification introduite par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet le déplacement des deux containers existants conformément au permis de construire n° PC 34 332 20 K0050 M02. Le projet consiste à placer les deux containers dans le même alignement au nord de la zone amodiée, sans modification de fonctionnement, d'utilisation, de destination et d'emprise.

En conséquence, la convention d'exploitation du lot de plage n°6 – LE POSTE demeure inchangé.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature de l'exploitant (sous concessionnaire).

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du concessionnaire.

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)